



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

insécurité en Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 679

Texte de la question

INSÉCURITÉ EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Philippe Dunoyer, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

M. Philippe Dunoyer. Monsieur le Premier ministre, l'insécurité connaît actuellement en Nouvelle-Calédonie son paroxysme. En 2017, la délinquance générale a bondi de 30 % et une personne mise en cause sur quatre est un mineur, le tout sur fond de consommation excessive d'alcool. Malgré l'engagement exemplaire des policiers et des gendarmes, la situation se dégrade, la grogne monte, la colère gronde.

Pas une semaine ne passe sans que l'on ne déplore une nouvelle école saccagée, un supermarché vandalisé, une station-service pillée. Les commerçants ont manifesté leur exaspération, les communes de Canala et de Touho ont organisé des opérations ville morte, la province Nord a fermé pendant quelques jours ses dispensaires dont les personnels sont régulièrement agressés.

Face à ce phénomène, les collectivités calédoniennes se sont engagées. La province Sud a adopté un plan provincial de prévention de la délinquance et le congrès vient de voter, le 12 mars, le plan territorial de sécurité.

Mais ces mesures de prévention ne produiront leurs fruits qu'à moyen et long terme. Or, dans le contexte que je viens de décrire et en cette année référendaire cruciale pour notre pays, il est indispensable que l'État soit totalement mobilisé sur le terrain, dans les quartiers, dans les villages, dans les tribus, pour apporter une réponse efficace aux actes de délinquances que nous subissons.

Monsieur le Premier ministre, comptez-vous accorder les moyens nécessaires pour que les policiers et les gendarmes soient beaucoup plus présents sur la voie publique, notamment dans certains quartiers de l'agglomération ? Comptez-vous donner aux maires calédoniens les compétences dont disposent ceux de métropole afin de leur permettre de garantir la tranquillité publique et d'édicter, si nécessaire, des mesures de couvre-feu à destination des mineurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la Nouvelle-Calédonie, comme vous venez de le rappeler, est confrontée, depuis plusieurs semaines, à trois phénomènes majeurs. Tout d'abord, les cambriolages, les vols de voitures, les coups et blessures volontaires se sont multipliés et ces méfaits, d'une forte intensité, se trouvent souvent liés à une consommation importante d'alcool et de stupéfiants. C'est pourquoi nous avons massivement déployé les forces de l'ordre.

Je veux saluer les policiers et les gendarmes qui sont engagés tous les jours, prennent des risques à toute

heure du jour et de la nuit, pour prévenir la commission de ces faits, rechercher les auteurs, les appréhender et les déférer en justice.

Sur les faits commis au cours des trois derniers mois, la quasi-totalité des auteurs, dont un certain nombre de mineurs, ont été appréhendés et condamnés à des peines allant de six mois à un an de prison.

M. Pierre Cordier. Ils n'exécuteront pas leur peine !

M. Gérard Collomb, *ministre d'État*. Oui, nous devons aller encore plus loin, travailler avec les représentants de la Nouvelle-Calédonie à la fois pour rétablir l'ordre et pour lutter contre les causes profondes de ce phénomène.

Aujourd'hui, les responsables en matière d'action sociale et de prévention des risques sont aussi les partenaires locaux, et nous mettrons en place un plan avec eux (« Ah ! » *sur les bancs du groupe LR*) pour résorber ce phénomène. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)

M. Éric Straumann. Bravo pour le plan !

Données clés

Auteur : [M. Philippe Dunoyer](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 679

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mars 2018](#)